

**MINISTERE PUBLIC
D'AIX EN PROVENCE
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE**

REF :

Aix en Provence, le 9 juillet 2013

WIN OMP
Infraction du 10/05/2010

V/R : Monsieur Laurent /MP

Maître Olivier DESCAMPS
Avocat
Cabinet Renaissance
13 ter, rue Thiers
95300 PONTOISE

Maître,

En réponse à votre courrier en date du 27 mai 2013, j'ai l'honneur de vous informer ma décision de procéder au classement sans suite de la contravention et à l'annulation du titre exécutoire concernant l'amende forfaitaire majorée relative à l'infraction du 10 mai 2010 à 18H40 relevée à l'encontre de Monsieur Laurent né le

Une demande de restitution de points sera adressée à Monsieur le Chef du Fichier National des permis de conduire.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Officier du ministère public

